

Palais des Sports - Restructuration, agrandissement et modernisation - Adoption du programme - Lancement de la procédure - Plan de financement et demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Maire rappelle à l'assemblée ses décisions précédentes de restructurer le Palais des Sports ainsi que les différents appels d'offres rendus infructueux. Il rappelle également au conseil sa délibération, précédant celle-ci, d'abandonner le projet précédent.

Il propose donc à l'assemblée de confirmer sa décision de doter la Ville et son agglomération d'un équipement sportif polyvalent de grande qualité sur la base d'un programme modifié décliné plus bas. Il indique qu'un groupe de travail a été constitué sous la conduite de Jean-Loup COLY et Christophe LIME, qu'une concertation avec la CAGB et les utilisateurs a été engagée et qu'il en ressort les principaux objectifs affectés à ce nouvel équipement :

- doter la Ville et son agglomération d'un équipement à vocation régionale susceptible d'accueillir à la fois les compétitions sportives du plus haut niveau et les utilisateurs habituels (associations diverses, clubs sportifs, scolaires et étudiants, etc.) dans des conditions qualitatives maximales ;
- permettre aux clubs utilisateurs et notamment aux clubs résidents de disposer de fonctionnalités nouvelles, d'un confort moderne et d'offrir de nouvelles conditions d'accueil à leur public et à leurs partenaires ;
- créer les conditions pour accueillir les plus grandes manifestations sportives de niveau national et international ;
- porter la capacité à plus de 4 000 spectateurs en configuration «basket».

Ainsi, l'opération de restructuration, d'agrandissement et de modernisation du Palais des Sports, comprendrait en terme de programme :

- l'augmentation de la capacité d'accueil, par l'ajout d'une structure télescopique de 1 000 places, créant ainsi une enceinte sportive modulable et adaptée à toutes les disciplines ;
- une conception architecturée du bâtiment et de ses abords par l'ajout de structures en façades ;
- la création d'espaces supplémentaires, de vestiaires, de salles de préparation et de locaux commerciaux ;
- la construction de nouveaux accès du public, la restructuration intérieure des coursives, du hall d'accueil et de l'espace cafétéria par la création d'une coursive en U distribuant l'accès aux tribunes par le niveau supérieur et par l'aménagement de locaux de convivialité pour les clubs et de salons VIP ;
- la création d'un nouveau parquet dans la salle «Honneur» ;
- la remise aux normes de toutes les installations techniques (sécurité et accessibilité).

Sur la base de ce programme, un autre programme plus détaillé du projet sera élaboré par les services avec l'ensemble des utilisateurs et des financeurs qui seront étroitement associés à chaque étape de la conception de ce nouvel équipement dans le cadre d'un comité de pilotage constitué spécialement à cet effet.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre sera retenue en application de l'article 74.II.3.a du Nouveau Code des Marchés Publics (procédure d'appel d'offres restreint).

Estimation prévisionnelle

Le coût de l'opération, sur la base du programme indiqué ci-dessus, est estimé à 11 500 000 € TTC, valeur octobre 2002.

Echéancier prévisionnel de l'opération

. Rédaction du programme et procédure de consultation pour retenir le maître d'oeuvre ou groupement de concepteurs ainsi que les assistants au Maître d'Ouvrage, choix du maître d'oeuvre et signature des marchés : 5,5 mois environ

. Etude d'avant-projet et délais d'approbation : 6 mois environ

. Approbation par l'Assemblée délibérante de l'avant-projet définitif

. Etudes de projet, dossier de consultation des entreprises : 4 mois

. Délai de consultation, ouverture des plis, choix des entreprises, mises au point des marchés de travaux et notification : 4 mois

. Phase travaux : période de préparation de chantier : 2 mois
travaux : 18 mois

d'où un délai global prévisionnel de 39,5 mois à compter de la date de lancement de l'opération arrondi à 40 mois.

Plan de financement prévisionnel

Pour son financement, la Ville confirmera les sollicitations faites auprès des différents partenaires engagés à soutenir la modernisation du Palais des Sports :

État :

. <i>Fonds d'Aménagement du Territoire (FNADT)</i> (en deux tranches de 762 245 € et 228 673 €)	990 918 €
. <i>Fonds National de Développement du Sport</i>	762 245 €
Département du Doubs et financement complémentaire programme CITE	1 525 000 € (de base) 762 000 €
Région de Franche-Comté	1 525 000 €

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est également sollicitée et le Conseil Général du Doubs le sera à nouveau au titre du Fonds Départemental de la Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

Le montant total des aides financières envisagées peut aussi être estimé à une valeur comprise entre 5 et 6,5 M€. La Ville financera le complément au titre de ses différents BP.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus, le coût et l'échéancier prévisionnels,
- autoriser M. le Maire à solliciter à nouveau l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs de ce niveau, sur la base du programme ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à solliciter à nouveau le Conseil Général du Doubs au titre du FDPTP,
- autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre ou du groupement de concepteurs sur la base de l'article 74.II.3.a du nouveau code des marchés publics comme sus-indiqué et à signer le marché correspondant avec l'équipe retenue,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de toute étude ou prestation nécessaire au bon déroulement de l'opération et à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues,
- autoriser M. le Maire à signer tous les ordres de service et avenants soit sans incidence financière, soit inférieurs à 5 % du montant des marchés,
- autoriser M. le Maire à solliciter le Ministre des Sports pour proroger la durée de validité de la subvention FNDS jusqu'à la date de démarrage des travaux.

«M. LE MAIRE : On va examiner les deux rapports en même temps mais on les votera séparément si vous le souhaitez.

Vous le savez parce que c'est une de mes promesses en tant que maire, pas de campagne électorale, mais comme je tiens les deux ce n'est pas très important, de faire en sorte de vous présenter, avant la fin de l'année ce qu'on appelle un PPI, un Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce plan sera présenté ici en assemblée le 12 décembre certainement. Le conseil municipal était prévu le 19 décembre mais nous allons essayer de le remettre au 12 parce que le 19 on a pensé que vous alliez déjà être dans les préparatifs des fêtes de fin d'année. Mais il y a un certain nombre de problèmes techniques... aussi bloquez déjà sur vos agendas le 12 et le 19. Donc nous vous proposons un Plan Pluriannuel d'Investissement qui sera bien sûr équilibré en dépenses et en recettes. Les dépenses on les connaît, les recettes ce sont les emprunts que nous pourrions mobiliser plus les subventions que nous attendons. Je peux d'ores et déjà vous affirmer que ce PPI sera un plan très ambitieux, très très ambitieux puisqu'il permettra à la Ville de Besançon, tous budgets confondus, Ville, Eau et Assainissement, mais sans compter le budget de la CAGB, d'investir et d'injecter 300 millions d'euros dans l'économie bisontine pour les 4 années à venir. C'est donc quelque chose de très important et ce Plan Pluriannuel d'Investissement constituera notre programme d'investissement pour les quatre années à venir. Mais nous reviendrons en décembre sur cela.

Dès maintenant, pour des raisons techniques parce qu'il faut aller vite, et donc pour des raisons de calendrier, nous vous proposons de discuter ce soir du Palais des Sports qui fait partie de ce Plan Pluriannuel d'Investissement et qui est compris à l'intérieur de cet équilibre puisque vous avez bien noté que ce plan que je vous présenterai sera un plan en équilibre. Je vais faire un rappel très bref. Vous vous souvenez qu'il y a un projet déjà ancien qui avait abouti à l'annonce, le 14 mars 2002, dans cette même salle, en séance publique, à l'abandon du projet initial qui était alors estimé, abords compris, à 140 MF, 21 M€, abords compris car on a beaucoup parlé d'autres chiffres mais qui ne comprenaient pas les abords. Ça n'a pas été une décision facile à prendre pour le Maire mais je crois que c'est une décision de

raison pour mettre fin à une surenchère excessive des coûts de ce projet. Et nous l'avions dit alors, nous avons fait, me semble-t-il, le choix de la sagesse. Dans l'esprit de transparence qui nous anime, je crois qu'il faut informer l'assemblée du montant des frais qui ont été engagés sur ce projet abandonné. L'abandon du projet, ce qu'on appelait 6 000 places en arène, génère donc pour la ville une perte de 1 369 000 €, hors frais de résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre, c'est en cours de négociation, mais il faut dire qu'un certain nombre de ces dépenses était inévitable, puisque c'était des indemnités versées aux concurrents malchanceux qui de toute façon seraient versées et qu'il y avait aussi dans ces frais des études préalables qui avaient été demandées par nos services, ce qui ramène donc la perte réelle à 903 300 €, y compris les honoraires de maîtrise d'oeuvre. Je vous informe donc de cette perte. Toutefois, j'insiste sur quelque chose qui me paraît capital. C'est une perte bien sûr, mais qui est à rapprocher du coût total de l'opération. L'opération que nous allons vous proposer ce soir est en effet, vous le savez, estimée à 11,5 M€, valeur octobre 2002 bien sûr, en lieu et place des 21 M€ que coûtait le précédent projet, avec des subventions identiques, voire même peut-être d'autres puisque nous sommes encore en cours de négociation avec un certain nombre de partenaires. Donc, à subventions identiques, la part de la ville est ramenée de 15 M€ à 6 M€. Je vous demande donc de rapporter cette perte qui est effective de 903 000 € -voire même suivant comment vous la calculez de 1 369 000 €, la majorité dira 903 000, la minorité 1 369 000- à une économie réalisée de 10 millions d'euros pour ce Palais des Sports de la Ville de Besançon. L'opération consiste en une restructuration totale, un agrandissement et une modernisation de cet équipement que va nous présenter Jean-Loup COLY dans un instant. Donc je vais laisser rentrer dans les détails Jean-Loup COLY et Christophe LIME qui suivent ce dossier. Juste en quelques mots, les objectifs que nous avons assignés aux adjoints et aux services, c'est tout d'abord de doter la ville et l'agglomération, car c'est un équipement d'agglomération bien entendu, d'un équipement d'agglomération, à vocation régionale aussi, qui sera susceptible à la fois d'accueillir les compétitions sportives de haut niveau et les utilisateurs habituels, c'est-à-dire qu'on doit pouvoir accueillir des associations locales mais aussi, comme nous l'avons fait dernièrement, des manches de la Coupe du Monde de hand, ou un quart de finale voire une demi finale de la Coupe Davis de tennis. Ce que nous voulons aussi, et c'est ça notre objectif, c'est permettre aux clubs utilisateurs et notamment aux clubs résidents, à savoir l'ESB Féminin et le BBGD, de disposer d'un local qui réponde à leurs besoins, à leur attente et qui ait donc des fonctionnalités nouvelles puisque vous savez que ce qu'ils veulent, c'est avoir bien sûr un bon parquet, des bons sièges, mais aussi pouvoir accueillir leurs partenaires et leurs sponsors et donc créer des conditions pour accueillir les plus grandes manifestations au niveau national et international. L'objectif aussi, c'est de porter à plus de 4 000 spectateurs, configuration basket, la capacité de ce palais des sports, 4 000 spectateurs en fixe, non plus avec ces tribunes qu'on monte et qu'on démonte à chaque fois et 3 600 en configuration hand. Le coût de cette opération, valeur octobre 2002, serait donc de 11,5 M€ pour lesquels nous attendons 991 000 € du FNADT -j'ai rencontré le Préfet hier soir qui me l'a confirmé-, le FNDS : 762 000 €, le Département du Doubs, qui tient les engagements qu'il avait pris auparavant : 1 525 000 €, le Département du Doubs, toujours lui, dans le cadre du contrat CITE : 762 000 €, la Région de Franche-Comté, qui tient aussi ses engagements : 1 525 000 € ; à noter que le Conseil Général et le Conseil Régional nous font confiance dans cette opération puisqu'ils maintiennent leurs engagements, j'ai rencontré personnellement le Président GIRARD et Jean-Loup COLY a rencontré personnellement le Président HUMBERT et je les remercie d'ailleurs de cette aide importante et décisive pour la réalisation de ce projet que nous allons mener avec eux. A ce plan de financement pourrait s'ajouter la participation de la CAGB qui est actuellement en cours de négociation puisqu'il s'agit d'un équipement qui à l'évidence est un équipement d'agglomération, et peut-être encore d'autres participations au niveau des grands équipements sportifs. Mais là je ne peux pas vous en dire plus, les négociations ne sont pas assez avancées. Donc en résumé, les subventions de la ville peuvent être évaluées dans une fourchette allant de 5 à 6,5 M€, ce qui porterait la charge nette pour la ville de Besançon entre 6 et 7,5 M€, y compris, j'insiste bien, les frais engagés sur le précédent projet. Donc je vous dis d'un côté entre 6 et 7,5 M€ contre les 15 M€ qui étaient à la charge de la ville et qu'aurait coûté le précédent projet.

Avec ce projet, je crois qu'au fond ce qu'il est important de dire, c'est que nous allons offrir un équipement sportif de très haut niveau, capable d'accueillir des manifestations sportives internationales et de participer vraiment au rayonnement de notre capitale régionale. J'ajouterai que je suis satisfait du soutien de l'Etat, de la Région, du Département et j'espère demain de l'agglomération. Je les remercie pour ce soutien capital pour la réalisation de ce projet. Je ne vous en dirai pas plus parce qu'on en a déjà beaucoup parlé. Je passe la parole à Jean-Loup COLY puis ensuite je vous passerai la parole pour les remarques que vous ne manquerez pas de faire.

M. Jean-Loup COLY : Je voudrais d'abord dire que le travail que nous avons fait ces derniers mois l'a été en collaboration étroite entre les services techniques et le service des sports. Avec mon collègue Christophe LIME nous avons travaillé je dirais assez régulièrement et de manière rigoureuse pour arriver au programme que nous allons vous présenter. Je crois qu'il faut d'abord dire une chose, c'est que ce nouveau projet, c'est d'abord une démarche, une démarche qui consiste à bien entendu créer un cadre clair, avec une enveloppe financière claire, celle que le maire vous a indiquée, 11,5 M€ et on ne sort pas de ce cadre-là, avec un certain nombre de définitions en terme technique, j'y reviendrai tout à l'heure, mais avec quand même au départ l'idée de travailler en concertation notamment avec les clubs résidents, donc avec les utilisateurs potentiels de l'équipement pour pouvoir parvenir je dirais à un produit fini qui soit le plus près possible de ce que les clubs et de ce que les sportifs en général peuvent souhaiter pour cet équipement. Et il est clair par exemple que la collaboration dans le travail qui a été fait jusqu'à présent du service des sports et notamment du directeur du palais des sports actuel et de son équipe qui vivent au jour le jour les contraintes, les difficultés, les problèmes qu'ils peuvent rencontrer, a été tout à fait importante et je tenais à le souligner.

La première des choses que je voudrais dire c'est bien entendu que nous assumons tout à fait, et je sais que c'est un des points de débat avec l'opposition, le choix de la restructuration, de l'agrandissement et de la modernisation sur place du palais des sports. Je rappelle les principaux arguments : chaque fois que vous avez les cahiers des charges de compétitions, des questions vous y sont posées : quel positionnement de votre équipement par rapport à la gare, par rapport aux voies rapides, par rapport aux hôtels ? C'est des questions qui reviennent régulièrement, donc le fait d'avoir une localisation en site urbain est un atout tout à fait important de ce côté-là. Deuxième atout, quand vous organisez une grande compétition, quelle qu'elle soit, vous n'avez pas seulement besoin du palais des sports tout seul, vous avez certes besoin de la salle d'échauffement qu'il y a à côté, que nous allons conserver mais vous avez aussi besoin, très souvent, d'un certain nombre d'autres sites complémentaires. Et c'est vrai pour les compétitions très médiatisées, celles dont vous entendez parler dans les journaux, par la radio, la télévision, mais c'est vrai aussi pour des compétitions de masse ou des compétitions moins médiatiques mais tout aussi importantes pour nous car ce palais des sports ne sera pas un palais des sports élitiste. C'est un palais des sports qui continuera à accueillir des manifestations de tous niveaux et plusieurs fois dans l'année j'ai des gens qui me disent qu'ils aimeraient bien pouvoir organiser quelque chose au palais des sports mais que ce serait bien qu'ils aient en même temps la piste d'athlétisme, le stade Léo Lagrange, etc. Donc il y a une logique de complexe sportif dévolu au haut niveau d'une part mais aussi au sport en général et là on a un ensemble exceptionnel avec le stade Léo Lagrange, le stade d'athlétisme, la piscine Mallarmé, avec très près de là le pôle France de hand-ball des Montboucons, le pôle lutte - judo - VTT, sans oublier le gymnase des Montboucons et le Centre International de Séjour pour l'accueil. Donc il y a une logique qui est vraiment très forte de pôle sportif de haut niveau, de pôle d'accueil qui permet d'organiser des compétitions et donc je suis tout à fait attaché à défendre ce positionnement du palais des sports. Par ailleurs, une construction nouvelle dans un autre lieu coûterait énormément, évidemment bien plus cher que le projet actuel et même bien plus cher que le projet qui a été abandonné, ça voudrait dire aussi, la nouvelle localisation, des contraintes lourdes en terme d'aménagement, voirie, transports publics, création de parkings qui serviraient une fois par semaine au mieux en gelant des surfaces importantes. Et cela limiterait très nettement les possibilités d'utilisation par les clubs locaux et par les scolaires, et le Président HUMBERT a été tout à fait sensible au fait que le Lycée Jules Haag utilisait le

palais des sports. Vous vous imaginez bien que si on le mettait très loin, ça ne serait plus possible. Donc j'assume et nous assumons collectivement, bien entendu, ce choix et c'est un des éléments principaux sur lequel je voulais revenir, puisque je sais que c'est un débat.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est le nombre de places. Il faut traiter le sujet. Il faut se le dire de manière tout à fait franche et claire. Comme disait M. de La Palice, 6 000 places c'est plus que 4 000 places, ça ça ne m'avait pas échappé. Simplement la question qu'il faut se poser, c'est de savoir si avec cet équipement-là nous serons en capacité d'organiser des grandes compétitions. Et moi je réponds oui à cette question. Pourquoi je réponds oui ? Parce que je pense que l'organisation de compétitions, de grandes compétitions, de grandes rencontres, de grands tournois, ça dépend d'un ensemble de choses, pas d'un seul élément. Bien entendu, le nombre de spectateurs est un élément. C'est un élément du choix fait par les organisateurs mais il y en a d'autres. Il y a le lien entre le site sportif et les grands centres urbains, et notamment avec Paris. Et il est clair, et je suis sûr que vous nous soutiendrez de ce côté-là, que par exemple le TGV Rhin-Rhône sera un atout supplémentaire pour accueillir de grandes compétitions sportives à Besançon, comme pour accueillir d'autres compétitions et je compte beaucoup, Messieurs et Mesdames de l'opposition, pour que vous n'oubliez pas de relayer auprès de M. RAFFARIN, qui a gelé tous les projets d'infrastructures de France et de Navarre, ce point-là. On verra, on aura l'occasion d'en parler.

Troisième élément qui compte beaucoup pour obtenir des grandes compétitions, c'est l'environnement touristique, la qualité d'accueil de la ville, le parc hôtelier, etc. et là, Jacques MARIOT vous a présenté un plan de développement touristique qui n'est pas sans rapport aussi avec une dynamique qui permet d'accueillir des grandes compétitions.

Autre élément très important qui permet d'accueillir des grandes compétitions dans une ville, c'est la réactivité des collectivités locales évidemment quand une occasion se produit, quand une occasion passe à portée de main. Cela fait partie du travail qu'on fera, croyez-moi on y sera attentif et chaque fois qu'il y aura une occasion on essaiera de la saisir, et puis c'est aussi le réseau humain parce qu'il y a une dimension humaine très forte. Quand vous avez dans une ville une tradition sportive dans un sport, par exemple je prends le hand-ball au hasard, eh bien vous avez plus de chances d'obtenir des compétitions. Le championnat du monde de hand-ball, pourquoi l'a-t-on obtenu à Besançon ? Parce qu'on avait un réseau de dirigeants et d'élus qui étaient extrêmement bien placés en matière de hand-ball, Vincent FUSTER, Jacques MARIOT, Claude BONATO, etc. C'est comme ça qu'on obtient une grande compétition. Donc il y a un ensemble de dynamiques qui permet à une ville d'accueillir des grandes compétitions et je pense qu'avec ce nouvel outil et avec tout le reste que j'ai dit autour, on doit être en capacité, on sera en capacité d'accueillir des grandes compétitions, donc c'est l'un des objectifs du nouveau projet.

Deuxième objectif, permettre aux clubs utilisateurs et notamment aux clubs résidents de disposer de fonctionnalités nouvelles, d'un confort moderne, d'offrir de nouvelles conditions d'accueil à leur public et à leurs partenaires. Ça c'est très important naturellement et sur ce que j'ai entendu jusqu'à présent, et j'ai écouté encore le Président André MULON ce matin à France 3, les clubs résidents, que nous avons d'ailleurs rencontrés avec M. le Maire, sont assez satisfaits du projet qu'on leur propose. Ils ont bien compris que ce projet était opérationnel, qu'il allait très rapidement leur permettre d'obtenir une amélioration extrêmement importante des conditions d'accueil de leurs sponsors, ce qui est très important parce que naturellement si l'on veut que la part des collectivités locales baisse un peu dans les sports de haut niveau, il faut que les sponsors puissent y mettre plus d'argent. Les sponsors privés et les partenaires privés ont besoin d'un cadre d'accueil pour vendre le spectacle et qu'il soit de meilleure qualité qu'il n'est aujourd'hui. Donc voilà, je crois que les objectifs que nous avons avec cet équipement-là seront atteints.

J'en viens je dirais aux aspects un peu plus techniques. Je ne vais pas rentrer trop dans le détail pour une raison simple, c'est que comme je vous l'ai dit, je souhaite que nous poursuivions dans la démarche que nous avons initiée, c'est-à-dire une démarche de partenariat, notamment avec nos clubs résidents et donc je ne veux pas figer dans des choses trop strictes le projet qui sera travaillé avec eux, avec un groupe de travail où nous associerons tous les partenaires. Je voudrais néanmoins insister sur deux contraintes que nous avons, à partir du choix que j'ai rappelé tout à l'heure de maintenir l'équipement sur place. Nous avons la contrainte de la structure du bâtiment central qui est constitué de murs porteurs, toute intervention sur cette structure génère des surcoûts importants. C'est donc une contrainte forte que nous avons prise en compte dans le nouveau projet. La deuxième contrainte, c'est celle du calendrier puisque dans la mesure où nous conservons nos clubs résidents dans l'équipement, il faudra qu'on organise un calendrier qui permette bien entendu de faire les travaux dans les meilleures conditions de sécurité, que ce soit opérationnel, etc. mais ce projet qui est plus simple techniquement que le précédent, notamment parce que nous n'avons pas à déplacer le parquet, permettra de créer les conditions d'un calendrier je dirais beaucoup plus simple à organiser et je pense que nous aurons naturellement sans doute des solutions de repli à envisager pour un certain nombre de matches mais cette contrainte devrait ne pas être trop forte, en tout cas beaucoup moins forte qu'auparavant.

Quelques éléments rapides sur ce projet : il y a des travaux de rénovation, je vais citer les principaux : réfection de la couverture et renforcement de la charpente, remplacement du parquet de la salle d'honneur, création d'un éclairage initial dans la salle annexe que nous conservons car c'est une salle très importante, naturellement, pour l'accueil, les échauffements, etc. avant les compétitions. Il y a des travaux de restructuration et d'extension également importants, la construction en façade Nord avenue de l'Observatoire d'un bâtiment sommaire de stockage en liaison avec le bâtiment existant, l'aménagement d'un accès latéral par une esplanade façade Nord qui permettra un accueil de plain-pied des spectateurs puisque dans le nouveau système que nous allons mettre en place, l'accès aux tribunes se fera par le niveau supérieur et on descendra, la restructuration intérieure des coursives, du hall et de la salle buvette, création d'une coursive en U distribuant l'accès aux tribunes par le niveau supérieur, donc aménagement de locaux de convivialité pour les clubs et les salons VIP, l'installation de tribunes télescopiques, 2 fois 200 places et 2 fois 300 places motorisées en prolongement des gradins fixes permettant d'obtenir donc la capacité de 4 000 places en configuration basket. Voilà, je ne veux pas être trop long sur les aspects techniques pour une raison que je vous ai déjà indiquée, c'est que nous allons retravailler tout ça en détail. Je pense que nous avons là un projet à la fois raisonnable et ambitieux car on peut faire raisonnable et ambitieux en même temps et naturellement je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser. Merci.

M. LE MAIRE : Je vois Mme BRANGET qui trépigne d'impatience. Ne trépignez pas comme ça, vous allez abîmer le carrelage dessous !

Mme Françoise BRANGET : Ce que je constate, c'est retour à la case départ, et au passage un certain nombre de millions partis en fumée. Je ne reviendrai pas sur la délocalisation ou sur la localisation du palais des sports, je crois qu'on en a largement parlé précédemment. Je ne suis pas convaincue mais... ce n'est pas la peine puisqu'on ne pourra pas s'entendre, alors... Mais j'ai un certain nombre de questionnements parce que même quand on en a avant le conseil et qu'on vous pose la question, on n'a pas forcément la réponse avant d'arriver là ce soir, donc je vous pose un certain nombre de questions, déjà par rapport aux études. Vous nous avez dit tout à l'heure 10 MF, c'est ce qui était déjà annoncé dans la presse, 10 MF d'honoraires et d'indemnités, moi je dirais 10 MF de matière grise simplement pour étudier et réfléchir et puis acquitter pour l'ensemble des études, je trouve que c'est pas mal. Il me paraîtrait quand même indispensable qu'on ait le détail de ces opérations, des honoraires versés aux entreprises pour le premier appel d'offres, les indemnités versées au maître d'ouvrage, les bureaux de contrôle, etc. ainsi que le chiffrage réel du temps passé par les services techniques de la mairie.

Deuxième questionnement, c'est à propos de la capacité du nouveau programme. On prévoit une configuration basket à 4 000 spectateurs, pourquoi ce programme n'a-t-il pas été retenu en 1999 lors du premier appel d'offres sur performances ? Je rappelle tout de même que certaines entreprises générales avaient proposé à ce moment-là des variantes techniques et financières qui prévoyaient sensiblement une configuration à 4 000 et 5 000 places pour un coût voisin de 48 MF. Et je rappelle aussi à M. COLY qui s'était copieusement moqué de moi la dernière fois, que j'avais cité en exemple le palais des sports de Châlon sur Saône qui, lui, fait 4 016 places et qui est d'un coût de 65 millions, qui a été terminé en octobre 2001 et au total on a mis trois ans entre la décision du conseil municipal et la construction. Vous m'avez dit la dernière fois qu'on n'y faisait que du basket, moi j'ai la preuve du contraire. Mais enfin, passons... Ce qu'on peut y faire ? On peut y faire effectivement du basket, du handball, de la boxe, tout un tas de choses, et il y a même des financements européens pour 15 MF que nous n'avons pas je pense à Besançon. Ce n'est pas grave. Aujourd'hui, le nouveau projet de 75 MF, je vous pose la question : prévoit-il effectivement tous les frais annexes, les honoraires, les maîtrises d'ouvrage, le bureau d'études, le pilotage et la coordination, alors c'est un ensemble d'honoraires qui peut arriver à peu près à 20 % du coût total des travaux et il serait quand même utile de savoir si c'est compris à l'intérieur de ces 75 MF. Et puis également en fonction du mode de dévolution des travaux et de la désignation de la maîtrise d'ouvrage, tient-on compte des indemnités qui seront versées aux concurrents non retenus, tient-on compte des indemnités de l'action judiciaire de la part de toutes les parties des concepteurs de l'ancien projet parce que ça ce n'est pas négligeable. Ces surcoûts sont-ils bien pris en compte dans la totalité, dans la globalité ? J'ajouterai, pour conclure, qu'on dit que la politique c'est l'art des choix mais les valse-hésitations de la ville ne font plus rire personne. C'est bien les Bisontins qui, au final, devront quand même payer toutes ces dérives...

M. LE MAIRE : Mais ils paieront 10 millions de moins !

Mme Françoise BRANGET : Oui, d'accord, en jetant 10 millions de francs par les fenêtres dans les études, moi je suis d'accord avec vous, c'est une véritable économie ! Mais j'attends les nouveaux appels d'offres et en l'occurrence je me demande si ça ne sera pas des nouveaux marchés de dupe.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais déjà aborder le point 23 et ensuite le point 24. Pour ce qui est du point 23, je voudrais déjà faire remarquer qu'à la lecture du document que nous avons sous les yeux, on lisait : rapporteur M. LIME pour le point 23 et M. le Maire pour le point 24. On pouvait craindre que vous assumiez l'adoption d'un nouveau programme et pas l'abandon mais vous avez assumé l'abandon, c'est à votre honneur, vous assumez, ce n'était pas vraiment votre projet et on est aujourd'hui dans les projets FOUSSERET, ça fait 18 mois qu'on le demandait donc on peut enfin débattre des projets FOUSSERET, et on en est satisfait.

M. LE MAIRE : Vous pouvez, c'est un projet FOUSSERET et il y en aura d'autres.

M. Pascal BONNET : Il y en aura d'autres, on en parlera au mois de décembre déjà apparemment. Dans la mesure où ça fait un certain nombre de mois qu'on nous dit que ce projet tel qu'il était n'était plus pertinent, et que dans ces conditions il aurait mieux valu gagner du temps et écouter ce qu'on vous disait quand on a parlé d'un moratoire, quand on a parlé d'un abandon plus précoce, vous comprendrez que dans ces conditions, pour ma part je ne prendrai pas part au vote sur ce point 23 qui aurait dû être traité beaucoup plus tôt. J'en viens ensuite au point 24, le nouveau projet Françoise BRANGET a dit l'essentiel mais j'ai personnellement quelques éléments à ajouter. Bien entendu c'est oui au projet mais oui avec réserves car l'expérience du projet antérieur et de ses incertitudes nous amène quand même à rester prudents, donc aujourd'hui c'est oui et on espère qu'on pourra toujours dire oui, c'est à vous de nous en donner les moyens. Je voudrais faire trois remarques : la première, c'est la question qui sera peut-être abordée en décembre dans le PPI que vous évoquez, la question du stade Léo Lagrange qui est quand même très liée comme l'a dit M. COLY. On ne peut pas garder éternellement un stade à moitié refait,

indépendamment des performances du BRC qui n'a pas à subir de pressions quant aux travaux attendus dans le stade. Indépendamment des performances de ce club, il faut qu'on ait aussi un équipement qui tienne la route sur le plan national et international à côté du palais des sports. Il y a des coûts, on en parlera peut-être au mois de décembre.

Je pense aussi qu'il faudrait qu'on clarifie assez vite ce qui est de l'ordre de la ville et ce qui est de l'ordre de l'agglomération. Il y a eu un travail au sein de l'agglomération sur l'intérêt communautaire qui est intéressant et je crois qu'au niveau de la ville il faut qu'on sache où l'on en est aussi sur ce qui sera de l'ordre du pilotage ville et de l'ordre du pilotage agglomération, sur des projets de cette envergure.

Enfin, il y a la question du déplacement, du stationnement. Est-ce qu'on aura plus de parkings ou est-ce qu'on va faire travailler Ginko pour desservir au mieux le palais des sports en situation de compétition importante ? C'est des questions qui, à mon avis, sont importantes. Voilà, c'était mes remarques ; c'est oui mais avec des réserves, avec des interrogations, et avec l'observation sur le long terme.

M. LE MAIRE : Je retiens déjà que c'est oui, c'est déjà l'essentiel. Merci Monsieur BONNET.

Mme Annie MENETRIER : Les élus communistes sont donc tout à fait satisfaits de l'abandon du projet initial du palais des sports qui, compte tenu de son coût financier, aurait eu un impact sur le budget municipal et aurait diminué d'autant d'autres dépenses pour des postes tout aussi importants pour les Bisontins, je pense particulièrement aux écoles. Nous regrettons cependant que ce projet ne s'inscrive pas dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, ce qui nous aurait certainement permis justement d'avoir une vue d'ensemble sur les projets et les investissements pour les années à venir. Nous sommes, les élus communistes, pour la rénovation, la restructuration, l'agrandissement et la modernisation de ce palais des sports, de cet équipement sportif et non, comme le préconise l'opposition, de le laisser à l'abandon ou de le détruire pour en construire un neuf à la périphérie de Besançon, ce qui serait là aussi un véritable gâchis, parce qu'on a parlé beaucoup de construction à l'extérieur mais on ne nous a jamais dit de quoi serait fait celui qui existe actuellement. Ça veut dire qu'on le laisse à l'abandon ou on le détruit ? Donc ça serait un véritable gâchis pour la collectivité là aussi.

Tout cela pour dire que la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui doit nous amener à une réflexion concernant les investissements, nos investissements, à savoir prendre en compte les besoins et les souhaits des Bisontins et répondre tout en tenant compte des capacités financières de la ville. Et c'est ce qui n'a peut-être pas été suffisamment fait par le passé. Cela étant, il s'agit aujourd'hui de mener au mieux les projets engagés, cela dans la plus grande transparence et je crois que ce soir, eh bien c'est ce que nous faisons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je te remercie Annie. Juste une petite précision, il sera bien inclus dans le PPI. J'ai dit qu'il y avait un problème d'urgence, mais il est bien entendu dans le PPI.

Mme Annie MENETRIER : Mais ça aurait été bien qu'il soit avec.

Mme Nicole WEINMAN : Je voudrais quand même rappeler à Mme MENETRIER, que même si l'opposition a fait entendre sa voix, ce qui est tout à fait légitime, il y a quand même eu des défenseurs du projet, dont j'étais, je ne pense pas avoir jamais parlé de changer de structure. Vous parlez d'économies faites en faveur des écoles, que je sache, il y a aussi des écoles qui ont fermé à Besançon, malgré ça. Je vous demanderai, en tant que responsable du patrimoine à la ville de vous occuper peut-être de Battant ou d'Arènes puisqu'on a fait 10 millions d'économie. Ceci dit, je pense que sur des projets comme ça, c'est bien de nous dire qu'on fait des économies comme de bons gestionnaires. Mais qu'est-ce qu'on a fait depuis trois ans ? Moi je suis désolée, je regrette, je vous demanderai d'abord, c'est vrai, avec Pascal de bien vouloir faire voter les deux points de façon distincte. Je regrette qu'on ne soit pas allé plus vite et plus

loin sur ce dossier. Je regrette qu'on n'ait pas déjà un palais des sports construit. Monsieur le Maire, quand on a dû, pour une ultime fois, renoncer à ce projet l'année dernière, vous avez fait une conférence de presse. Vous vous êtes engagé à 6 millions d'euros par an sur ce projet. En deux ans ça devrait être fini. Deux ans, 11,5 millions, je suis désolée, toutes taxes, ça devrait être faisable en deux ans. On diffère encore, et pourquoi ? Il faut avoir le courage de le dire, c'est parce qu'on n'a pas un centime, on a différé plein de projets parce qu'on n'avait pas assez d'argent pour le faire. Alors, est-ce que c'est ça de la bonne gestion ? Non.

M. LE MAIRE : Oui. Ne pas engager les sous qu'on n'a pas, c'est de la bonne gestion, ça c'est sûr.

Mme Nicole WEINMAN : Peut-être mais à ce moment-là on ne fait pas semblant de faire des projets. Et je suis désolée mais un bon politique, pour moi, ce n'est pas uniquement un bon gestionnaire. Autre commentaire que je voudrais faire aussi au sujet de ce palais, on parle d'équipement structurant pour la ville. C'est vrai, son emplacement géographique aussi pour moi est important, je conforte tout à fait ce qu'en a dit M. COLY, c'est aussi mon avis. Toujours est-il que pour l'environnement propre au palais, on a, il n'y a pas si longtemps que ça, il y a six - sept ans, restructuré le quartier de Montrapon à travers l'Intermarché où là on a quand même aussi sacrifié un certain nombre de places, si ma mémoire est bonne ça doit être entre 120 et 140 places de parking. J'ai une question Monsieur COLY : dans une capitale régionale, pour un équipement de cette qualité, puisque je pense qu'on aspire tous à avoir quand même un équipement de qualité, comment le dimanche, quand les bus circulent mal, ou en tout cas de façon moins fréquente, comment assurer sans parking ou sans refaire des parkings, une accessibilité qui fasse qu'on puisse multiplier à la fois les rencontres et les types de manifestations ? Pour revenir sur le caractère régional de la structure, j'ai été surprise quand même d'être, moi, simple petite conseillère municipale, informée d'un grand projet, d'une salle multisports à l'entrée de l'autoroute près de Belfort, quand à Besançon on est incapable de défendre et de conforter notre palais des sports. Ça fait trois ans qu'on se bat, peut-être de façon différente, pour le maintenir, on n'arrive pas à avancer sur ce dossier, c'est quand même incroyable. Incroyable aussi de voir que Belfort qui n'a aucune spécificité en matière de sport collectif en tout cas, ni de hand, à travers l'ESB, ni de basket comme on peut l'avoir à travers le BBC, autant j'admets que des collectivités, quel que soit leur niveau, arrivent à pousser un peu plus fort en matière de subvention sur Sochaux en foot, autant moi je n'admettrais pas, en tant qu'élue bisontine que ces mêmes collectivités quelles qu'elles soient et que la Ville de Besançon ne se battent pas plus et mieux pour que ce type d'équipement, en basket, en salle multisports sports collectifs d'intérieur, revienne à Besançon et je pense qu'il faut y mettre vraiment toute notre énergie, tous.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision c'est que le FEDER apporte à lui seul, vous le savez, 50 % des financements au Nord Franche-Comté et ce n'est pas notre cas. C'est quand même une partie de l'explication, nous n'avons pas, effectivement, ces 50 % du FEDER, ce qui change considérablement les choses.

Mme Martine BULTOT : Lorsque le 10 mai 1999 le Conseil Municipal prend la décision d'accroître la capacité du palais des sports en la portant à 6 000 places assises, nous étions dans une période de réussite dans de nombreux domaines sportifs. C'est également à cette période que nous avons décidé la rénovation du stade Léo Lagrange dont le projet initial a été également revu à la baisse sans pour autant que nous investissions dans une piste pour le vélo qui fait toujours défaut. Qui peut reprocher à la Ville, dans le contexte de l'époque, d'avoir voulu être au top pour des échéances qui s'annonçaient prometteuses ? Qui peut reprocher à la ville d'avoir, en 2001 puis en 2002, déclaré infructueux les appels d'offres ? Il fallait du courage pour ne pas céder aux pressions, ne pas accepter les chiffrages financiers atteignant des sommes faramineuses et retarder un équipement nécessaire aux sportifs bisontins. A ceux et celles qui disent ou qui diront une fois de plus que nous n'avons pas assez de rigueur, après avoir dit que nous n'avons pas assez d'ambition, je réponds que nous avons, nous, le souci des deniers de nos concitoyens. Entre un projet qui peut apparaître aujourd'hui, avec le recul, un peu démesuré ou se figer

dans l'immobilisme, il me semble sain de savoir se remettre en cause, de s'adapter à la période et à nos possibilités financières, sans que pour autant les sportifs, les clubs, soient pénalisés d'une manière quelconque. Les élus «Rouge et Vert» sont donc favorables à ce nouveau projet qui semble être mieux phasé avec les réalités du terrain, tout en laissant la possibilité d'adaptation ultérieure.

M. LE MAIRE : Je te remercie Martine, tu as très bien répondu à la question, nous n'aurons pas à le faire. Pourquoi 4 000 et pas 6 000 ? Parce qu'on doit prendre en compte les besoins des Bisontins en tenant compte de notre volonté aussi, de la volonté très très forte de la ville de maîtriser les coûts, parce que c'est les Bisontins aussi qui paient et ça c'est une volonté très forte du Maire et de l'équipe municipale.

M. Eric ALAUZET : Dans un souci de clarté, je vais vous rappeler quelques-uns des propos que j'avais tenus il y a maintenant 16 mois dans cette même salle, lors du conseil municipal du 28 juin 2001. J'avais commencé mon propos de la sorte en disant : «le projet de rénovation du palais des sports serait un coup parti que personne ne pourrait ou n'oserait arrêter, en somme toute remise en cause apparaîtrait déplacée, toute argumentation serait vaine». C'était à une époque où, je vous le rappelle, l'évaluation, en tout cas les estimations proposées pour l'appel d'offres se montaient à 100 MF. J'avais poursuivi : «bien entendu ce palais des sports n'est pas le top du top. Vieillissant et parfois exigü, il appelle que nous prenions des mesures pour répondre à ces insuffisances. Pour autant, rien ne justifie de construire à Besançon un des plus grands palais des sports de France avec 6 000 places, alors que 4 500 auraient suffi». Je poursuivais : «Au total, rien n'impose de réaliser un palais des sports dans l'approximation financière et dans la démesure». Toujours mes propos de ce conseil municipal : «suite au dernier appel d'offres infructueux, le maire a tenu à réagir au dérapage financier qui avait été constaté et à préciser que nous ne dépasserions pas la somme de 80 millions de francs. Sa prise de position a été appréciée et elle était importante en début de mandat». Je cite toujours mes propos : «on doit s'interroger sur l'ensemble des grands projets qui devront être menés. C'est seulement après avoir étudié et valorisé chaque projet, après les avoir hiérarchisés, que des choix et une stratégie pourront être adoptés. Il n'y a pas qu'un projet possible, ni pour le palais des sports, ni pour l'Ilot Pasteur» avais-je dit à l'époque. Et j'avais conclu : «nous devons reporter notre décision». Je crois que nous avons frôlé la correctionnelle. Aujourd'hui nous avons un projet calibré à Besançon, pour Besançon, pour son agglomération, pour sa région, et il rendra les services attendus à la population. C'est un projet à la portée de notre ville et de ses finances. C'est une économie potentielle, le Maire vous a expliqué les raisons, de 8 - 9 millions d'euros qui nous donnera une bouffée d'oxygène pour mener d'autres actions au service de la population, ne serait-ce que des équipements sportifs de quartier qui sans doute auraient été fort compromis si nous avions engagé la précédente dépense mais on le verra aussi, bien d'autres projets. Le PPI n'est pas totalement abouti mais nous y travaillons maintenant depuis un an. Il est à la veille d'être présenté au débat du conseil municipal et on peut penser aujourd'hui qu'il est en bonne voie et qu'il sera à la hauteur des ambitions de cette équipe et des attentes de la population. Et je conclurai en disant qu'aujourd'hui les conditions sont réunies pour que le groupe Vert soutienne ce projet.

M. LE MAIRE : Je te remercie Eric.

Mme Catherine BALLOT : Je ferai juste une proposition à propos de ce dossier. Je suggère que les clubs pour lesquels nous réalisons ce bel outil proposent des tarifs réduits aux spectateurs les plus démunis. Ils sont nombreux à Besançon et je ne rappellerai pas les chiffres contenus dans l'excellent rapport de l'Office HLM présenté lors du dernier conseil municipal. Et je voudrais dire à Mme BRANGET que s'il y a des surcoûts, ils seront compensés deux ans après la réalisation du palais par la récupération de la TVA sur le FCTVA pour environ 1,5 M€ mais on espère qu'il n'y aura pas trop de surcoût évidemment.

M. LE MAIRE : 11,5 c'est valeur octobre 2002, vous l'avez compris, donc il faut espérer qu'il n'y aura pas d'autres surcoûts. Je te remercie Catherine, Jean-Loup répondra à ta question tout à l'heure, il y a déjà des dispositions qui existent.

M. Vincent FUSTER : Trois points rapidement Monsieur le Maire. Sur l'appel d'offres sur performances pour répondre à Mme BRANGET, je crois qu'on en a déjà débattu ici et vous savez très bien qu'on ne pouvait pas modifier, par rapport aux autres équipes engagées, donc ce n'est peut-être quand même pas la peine à chaque fois de le redire, on ne pouvait pas statutairement et juridiquement négocier avec le projet de 6 000 places, c'était une impossibilité majeure. Non, on ne pouvait pas discuter des variantes Madame, on n'en avait pas juridiquement le droit.

Deuxièmement, sur le deuxième palais, on en a déjà débattu beaucoup, certains l'ont dit ici, on ne peut pas se permettre et je l'ai déjà dit également, Jean-Loup l'a dit, le Maire l'a dit, d'avoir deux palais des sports dans une agglomération comme Besançon. Il faut quand même que nous soyons encore une fois je le redis, sérieux. On n'a pas les moyens de faire fonctionner deux palais des sports à Besançon, c'est impossible, un de 3 000 places, un de 4 000 places, c'est absolument impossible. Et raser le premier aurait un coût énorme, donc ce n'est pas la peine d'envisager cette hypothèse en dehors des arguments positifs qu'avait donnés Jean-Loup COLY. Et puis simplement une réponse concernant le site multisports de Belfort et je m'adresse à Mme WEINMAN. Nous étions en réunion avec le Président du Conseil Général il y a trois jours où nous avons évoqué le site multisports de Belfort, voilà ses propres paroles : «il n'y a aucun projet, le site n'est même pas connu et pourtant il est inscrit au contrat de plan depuis deux ans et demi». Donc je crois qu'on ne peut pas dire que les Belfortains font mieux que nous dans ce domaine.

M. LE MAIRE : Je crois que tu as totalement raison de le signaler, tu as raison.

M. Christophe LIME : Par rapport aux différentes questions qui ont été posées, j'aimerais apporter un certain nombre de réponses, en tout cas sur la partie technique, sur les chiffrages au niveau des entreprises. Sur l'abandon du projet, je crois que le Maire a dit qu'il jouerait toute la clarté à annoncer l'ensemble des chiffres. Bien entendu, on vous les donnera dans le détail car ils sont connus. Il y a eu un certain nombre d'appels d'offres qui ont été faits, et qui sont connus par l'ensemble des membres, donc on pourra vous les communiquer sans aucune difficulté.

Vous avez aussi parlé de frais annexes sur les différents investissements, bien entendu ils ont été pris en compte dans l'ensemble du projet car lorsqu'on fait un projet, bien entendu on prend en compte les missions SPS, les frais des architectes, l'ensemble des éléments mais il y a un élément qu'il ne faut pas qu'on sous-estime dans l'ensemble des constructions, et les chiffres sont officiels maintenant, en trois ans le coût de la construction en France a augmenté de 21 %, c'est-à-dire qu'entre 1999 et 2001 vous êtes obligé de mettre + 21 % pour faire la même construction. C'est des chiffres Moniteur, ce n'est pas nous qui les inventons et nous devons bien prendre en compte cet élément-là. Sur les négociations sur l'abandon, vous avez parlé aujourd'hui de frais d'avocats. J'ose espérer que nous n'irons pas en justice mais je tiens à vous rappeler que c'est celui qui perd qui paie les frais de justice, donc ça voudrait dire qu'on est déjà dans l'hypothèse d'avoir perdu le procès qu'on peut avoir avec eux et nous nous sommes entourés d'un certain nombre de conseils juridiques pour justement faire une proposition honnête et juste aux gens qui ont travaillé mais qui ne soit pas non plus exagérée parce que nous sommes soucieux de l'argent que nous confient les contribuables.

Par rapport à l'échéancier, vous avez dit qu'on avait différé en raison d'un certain nombre de problèmes budgétaires. Bien entendu, l'ensemble des investissements, et le Maire l'a rappelé, vont être proposés dans un PPI, mais je peux vous assurer que l'échéancier qui vous est proposé résulte de la réglementation notamment au niveau des appels d'offres, etc. etc. et les échéances qui sont indiquées aujourd'hui n'ont rien à voir avec un étalement à titre financier mais résultent simplement des contraintes

techniques et administratives qui nous amènent aujourd'hui à vous proposer cet échéancier si véritablement tout se passe bien car bien entendu, quand on lance ce type d'opération-là, et on l'a vu la dernière fois, il peut y avoir des dérapages. Là nous avons pris un certain nombre de précautions, nous avons réactualisé l'ensemble des prix, nous avons recouru à un organisme pour chiffrer au mieux l'ensemble de l'opération et nous entourer du maximum de garanties pour que le chiffrage annoncé aujourd'hui soit celui de demain.

Je voudrais signaler que même si aujourd'hui nous n'investissons pas dans le palais des sports, dans les cinq ans qui viennent nous devons faire, ne serait-ce qu'en terme d'entretien, un investissement entre 5 et 6 M€. Cela veut dire que quoi que nous décidions sur le palais des sports, dans les cinq ans ou six ans qui viennent il faudra obligatoirement qu'on y investisse entre 5 et 6 M€. Je tiens à rapprocher ce chiffre de 5 ou 6 M€, qui seraient bien entendu à la charge unique de la Ville, de la part du financement Ville sur le nouveau projet. Vous remarquerez qu'il y a une certaine équivalence, à environ 2 M€ près, entre les investissements qu'on serait obligé de faire en terme de sécurité d'abord, d'accueil du public, de mise aux normes sur l'ensemble du palais des sports par rapport à l'investissement avec une augmentation de la capacité. Et dernier point concernant les indemnités qui pourraient être versées à un certain nombre d'architectes qui ne seraient pas retenus, sachez que nous ne nous dirigeons pas sur un concours d'architectes mais sur un appel d'offres restreint, ce qui nous permettra de pouvoir économiser environ 400 000 € sur cette opération-là, donc il n'y aura pas de versement aux architectes qui ne seront pas retenus. Nous choisirons cette autre démarche qui nous est possible par le nouveau code des marchés publics et qui nous permet justement de pouvoir reprendre l'ensemble des éléments qui avaient été travaillés sur l'ancien projet et pouvoir redémarrer avec un seul architecte, ce qui nous permettra de réduire les coûts. Dernier petit point, Madame WEINMAN, oui il y a réorientation sur une priorité au niveau des écoles. Je peux vous affirmer que depuis le début de l'année, nous avons investi 140 000 € sur l'école d'Arènes comme nous nous y étions engagés.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Je crois qu'il y a quelque chose d'essentiel dans ce que vient de dire Christophe LIME, c'est que le coût, l'opération «coup de peinture» mais avec mise aux normes... c'était aux alentours de 5, 6 millions. Le coût pour la ville de ce nouveau palais des sports restructuré, c'est aussi 6 millions parce que dans l'opération que j'appelle coup de peinture mais qui n'est pas que cela, il n'y avait pas de subventions, c'est ce qui fait la différence.

Mme Nicole WEINMAN : Dernière question par rapport à ce chiffre arrêté qui semble tellement encadré de 11,5 M€ parce qu'on a vécu quelques expériences parfois traumatisantes, il faut bien le dire, d'appels d'offres rejetés pour des raisons de dépassement. Donc j'espère sincèrement, je ne sais pas si ce sont les services qui ont chiffré, sans doute avec...

M. LE MAIRE : C'est un économiste qui a chiffré cela.

Mme Nicole WEINMAN : ... je ne sais pas s'il aurait peut-être été plus judicieux de mettre carrément une fourchette, peut-être pas trop large mais nous laissant un petit peu de souplesse quand même pour s'adapter au marché. Vous souleviez vous-même que malheureusement les dépenses s'étaient trouvées renforcées par le coût de la matière, rien ne dit que d'ici quatre mois ce ne soit pas pareil.

M. LE MAIRE : L'intérêt des séances publiques c'est qu'au moins les maîtres d'oeuvre sauront que nous voulons mettre 11,5 millions. Donc ils ne nous proposeront pas 20 millions.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, si je prends acte de votre volonté d'employer la technique de programmation pluriannuelle, ce que je n'ai cessé de proposer depuis longtemps d'une manière générale pour la programmation de nos équipements et au risque de répéter ce qui a été dit, il faut reconnaître que du point de vue de ce qu'on appelle le management local, la décision finale que vous

nous proposez ne restera pas comme un modèle du genre. Beaucoup d'atermoiements, d'hésitations, de volte-face, de temps et d'argent perdus, presque 10 millions de francs. Je sais bien que l'erreur humaine a un coût, mais c'est un très grand coût et le plus difficile c'est d'observer que certains de nos collègues voient dans cette bérézina de la gestion locale, une éclatante réussite. Je sais bien que l'optimisme en politique ça soigne les angoisses, mais il ne faut quand même pas trop en abuser. A la base de tout ça il y a une mauvaise maîtrise des données du problème, il y a un manque de concertation, un manque d'emprunt des expériences existantes et des mauvais choix. Martine BULTOT a évoqué quelque chose qui m'a accroché. C'est vrai, quand on pense que Besançon braquait sur elle tous les regards de la France entre les deux guerres et même après avec le cyclisme, et qu'aujourd'hui il n'y a même plus de piste sur nos terrains (réactions). Je pars de cette considération-là pour dire que l'issue que vous nous proposez manifeste un manque d'ambition. Moi je suis convaincu, contrairement à ce que tous les membres de votre majorité ont dit, de deux choses : la première, c'est qu'on pouvait réaliser et si l'intercommunalité a un sens, c'est bien celui-là, un grand projet d'agglomération multifonctionnel qui pouvait servir à autre chose qu'au sport, la musique, la culture et sur lequel auraient pu être organisés les moyens de transport en commun, premièrement. Et la deuxième chose dont je suis convaincu, c'est qu'on pouvait trouver mille utilisations au palais des sports actuel, ne serait-ce, Monsieur le Maire, parce que vous tenez, vous nous l'avez dit, vos engagements de campagne, or on n'a pas cessé d'entendre pendant la campagne cette chose incroyable qu'à Besançon il y avait moins de salles pour les associations qu'à Quingey ou à...

M. LE MAIRE : C'est vous qui avez dit ça et c'est totalement ridicule. On ne l'a pas entendu, c'est vous qui l'avez dit.

M. Jean ROSSELOT : ... on pouvait transformer ce palais par exemple en de multiples salles d'associations...

M. LE MAIRE : D'accord, vous avez raison...

M. Jean ROSSELOT : Donc je ne vais pas voter contre parce que l'enjeu du sport... mais je ne voterai pas pour non plus, je m'abstiendrai mais je regrette et j'emporterai avec moi de ce dossier la nostalgie d'un manque d'ambition et d'avoir raté un équipement qui soit à la hauteur de l'agglomération. J'espère qu'on ne ratera pas d'autres choses qui soient aussi à la hauteur de l'agglomération.

Mme Françoise BRANGET : Je trouve que vous avez une sacrée définition du bon gestionnaire parce qu'être bon gestionnaire c'est quand même faire des choix et des bons choix au départ et d'appréhender justement les besoins avant de concevoir un projet. Alors je veux bien que la dernière fois on ait mal appréhendé, on ait mal choisi mais vous faisiez quand même partie de la Municipalité et avec un certain nombre d'entre vous avez pris une décision qui n'était, certes, peut-être pas la bonne à l'époque. Mais aujourd'hui se focaliser sur le prix de 75 MF pour faire finalement une moitié de projet avec des prestations qui ont bien diminué, je trouve que c'est encore fort cher et vous savez bien que chaque fois que l'on commence des travaux, une construction, on termine toujours à 10, 15 % de budget supplémentaire, ce n'est pas un scoop, donc on arrivera évidemment à 100 MF. J'ai bien noté que les finances de la Ville de Besançon ne permettent pas d'avoir deux palais des sports, j'ai bien noté aussi ce qu'a dit M. LIME parce qu'il y avait une mise aux normes et qu'on était obligé de réaliser certains travaux, de sécurité aussi, qui coûteront environ 5 à 6 M€. Mais alors à ce moment-là si on n'a besoin que d'un seul palais des sports, il était peut-être plus sage de raser complètement celui-là et d'en reconstruire un neuf pour exactement le même prix. Et je maintiens ce que j'ai toujours dit, pour ce prix-là c'est toujours trop cher et je m'abstiendrai également car je pense qu'on va vers de nouvelles dérives, là-dessus on ne peut pas tellement dire autrement.

M. LE MAIRE : Je crois que votre abstention marquera surtout votre embarras.

Mme Françoise BRANGET : Non...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est juste pour revenir sur un point, Mme WEINMAN a posé une question qui me semblait pertinente à propos du stationnement et je n'ai pas entendu la réponse de M. COLY.

M. LE MAIRE : Mais les réponses ne sont pas terminées, Madame COMTE-DELEUZE, puisque M. COLY va répondre et que je conclurai.

M. Eric ALAUZET : Très rapidement parce qu'on a dit quelque part qu'on préparait le débat sur le PPI qui va avoir lieu dans quelque deux mois. Je voudrais déjà dire que Mme WEINMAN, M. ROSSELOT et Mme BRANGET ont déjà puisé dans leur capital ce soir, il faudra qu'on s'en souvienne. Mme WEINMAN a puisé 9 M€ pour maintenir l'ancien palais des sports, M. ROSSELOT lui, c'est 9 + au moins 5 ou 6 parce qu'il veut rénover l'actuel et puis Mme BRANGET c'est le raser. Donc voilà... on prendra ça en compte quand on discutera, qu'on choisira collectivement le PPI.

Mme Françoise BRANGET : (hors micro).

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je suis désolé, c'est Eric ALAUZET qui a la parole pour l'instant et vous ne l'aurez plus car vous êtes déjà intervenue deux fois, c'était très intéressant d'ailleurs.

M. Jean-Loup COLY : Quelques réponses. Finalement il n'y a quand même pas eu énormément de nouveaux arguments...

M. LE MAIRE : C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Jean-Loup COLY : ... d'abord pour Mme BRANGET qui a parlé de Châlon tout à l'heure ; j'ai la fiche de Châlon, c'est 65 millions effectivement hors taxes, premier point. Deuxièmement, dans la fiche transmise par mon collègue maire-adjoint de Châlon, nombre de clubs résidents : 1 club résident. Je ferme la parenthèse sur Châlon. Quelques points : il y a un seul élément qui n'a pas été abordé dans le débat, celui du stationnement. On a quand même, à 10 mn à pied autour de l'équipement, plusieurs milliers de places de parking, il ne faut pas non plus exagérer. Par ailleurs, ceux qui vont à des manifestations sportives dans d'autres villes, à Sochaux ou ailleurs, savent très bien qu'il faut marcher un peu pour sortir des équipements sportifs, sauf à accepter de passer des heures dans sa voiture à attendre que le parking le plus proche se dégage. Donc je dirai que ça fait partie un petit peu de la contrainte. Par ailleurs M. BONNET a dit quelque chose de très juste au tout début, il a dit : on va faire travailler Ginko. Mais ce n'est pas du tout absurde, c'est-à-dire qu'effectivement je pense que dans l'avenir...

M. LE MAIRE : Il dit même des choses justes, Pascal BONNET !

M. Jean-Loup COLY : ... la question de l'accessibilité au palais des sports par les transports en commun doit être intégrée. Elle est déjà intégrée dans la réflexion sur le PDU, etc. y compris le jour où l'on ira vers un transport en site propre. Donc il y a toutes ces questions qu'il faut travailler mais je dirai que la balance est clairement pour les arguments qu'on a donnés tout à l'heure, je n'y reviens pas. Je voudrais dire un mot du stade Léo Lagrange parce que c'est une question importante. Pour le stade Léo Lagrange, nous surveillons l'évolution de la législation. Le directeur des sports va se rendre à Paris la semaine prochaine à la Ligue Professionnelle de Football pour voir où nous en sommes du point de vue de la législation, quelles seraient les contraintes en cas de montée du BRC, donc le dossier est suivi. Je vous rappelle quand même qu'actuellement le stade est tout à fait aux normes du club de Nationale, que j'attends toujours, bien que je me rende très régulièrement au stade, de voir la tribune Sud une seule fois pleine depuis sa mise en service, donc ne dramatisons pas la situation au stade Léo Lagrange, je pense que nous avons un dossier à suivre mais que les choses ne vont pas si mal que ça.

Je voudrais répondre à Catherine BALLOT sur le problème des places. D'abord le palais des sports n'est pas fait seulement pour les deux clubs résidents, que ce soit bien clair. D'ailleurs ça me permet au passage de rappeler que nous pourrions organiser toutes les compétitions sportives à l'intérieur du palais des sports sauf les championnats du monde de volley-ball, je dis bien les championnats du monde, uniquement, c'est-à-dire que nous pourrions organiser la Coupe d'Europe de volley par exemple, ou le championnat d'Europe. Il y a un problème effectivement uniquement dans une seule compétition, les championnats du monde dont je rappelle qu'ils ont été organisés par la France il y a moins d'une dizaine d'années et donc ils ne sont pas prêts de revenir en France, puis pour rappeler aussi que sur ce sport-là, on n'a pas pour le moment -peut-être qu'un jour on l'aura- un grand club qui a le réseau qui permet, comme on a pu le faire pour le hand-ball, d'amener la compétition, c'est toute la dynamique dont je parlais tout à l'heure, je n'y reviens pas mais je voulais quand même préciser ce point et ne pas laisser penser qu'on ne pourrait pas organiser toutes les compétitions. On peut organiser toute compétition hormis celle-ci et c'était quand même important de le rappeler.

Je reviens donc à Catherine pour lui dire que nous avons, dans le cadre des contrats d'objectifs, un certain nombre de discussions avec nos clubs et nous avons effectivement un travail à faire sur la responsabilité des clubs de haut niveau par rapport d'une part aux clubs dits de masse, aux petits clubs, mais aussi aux animations de quartier, etc. Donc on travaille ce sujet avec eux, ce n'est pas forcément toujours sous forme de places données, encore que les clubs résidents donnent beaucoup d'invitations, dans diverses circonstances mais il y a toute une dynamique qui se met en place pour qu'effectivement la responsabilité je dirais sociale des clubs de haut niveau soit assumée dans le cadre des contrats d'objectifs. Voilà, je pense avoir répondu à l'essentiel, parce que pour le reste ça serait revenir sur ce que j'ai déjà dit avant.

M. LE MAIRE : Tu as été exhaustif. Je vous remercie, je ne vois plus d'intervenants inscrits. Je voudrais simplement tout d'abord féliciter les services techniques de la ville et le service des sports qui, autour des adjoints Jean-Loup COLY et Christophe LIME ont fait un excellent travail. Je le souligne parce que déjà le mois dernier au dernier conseil, on a eu un excellent travail de fait concernant le plan de développement touristique et là, aujourd'hui, même si effectivement ils ont été quelque peu chahutés en début de séance, je crois qu'il y a un grand travail qui a été fait. Et au-delà des divergences politiques, ce que je souhaiterais, c'est qu'on arrive à constituer une majorité et quasiment aller vers des votes unanimes pour des projets de ce type. Je ne vais pas répondre à tout ce qui a été dit parce que Jean-Loup et Christophe l'ont fait. Juste un mot, on ne peut pas accepter d'entendre dire qu'on a jeté de l'argent par les fenêtres car vous avez bien compris qu'en fine nous allons quand même économiser 10 M€ pour la ville. C'est vrai que nous avons fait le choix du rayonnement, avec un équipement sportif qui sera restructuré, agrandi, rénové et qui pourra, Jean-Loup vient de le dire, accueillir des grandes compétitions sportives mais nous avons fait aussi le choix de la sagesse, c'est-à-dire un équipement qui ne pèse pas excessivement sur nos finances, donc sur l'impôt et sur l'endettement car c'est vrai, c'est un peu le luxe de l'opposition de demander à la fois qu'on baisse les impôts et plus d'investissements. J'ai vécu ça par ailleurs, c'est vrai que c'est assez confortable d'être dans l'opposition mais enfin, nous, nous voulons faire ce choix de la sagesse. La sagesse n'empêche pas d'ailleurs l'ambition mais nous voulons avoir une ambition qui soit cadrée avec les véritables besoins de la ville. Les besoins de la ville, c'est les besoins bien entendu des Bisontines et des Bisontins, mais aussi des clubs utilisateurs et je regrette qu'un certain nombre d'entre vous ne veuillent pas voter ce projet car je crois savoir, après les avoir rencontrés, qu'il répond justement aux besoins des clubs utilisateurs qui nous disent qu'il vaut mieux jouer dans un palais des sports plein à 4 000 personnes que dans un palais des sports aux deux-tiers plein à 6 000 personnes. C'est une vérité de La Palice me direz-vous, mais c'est quand même quelque chose et je vous dis, à titre indicatif, qu'il y a eu très très peu de fois -Jean-Loup a peut-être les chiffres- où ces dernières années le palais des sports a été complètement plein. Je vais vous dire une chose, je crois qu'il ne faut pas confondre l'ambition avec la folie des grandeurs. Nous avons de l'ambition mais nous n'avons pas la folie des grandeurs. Ce projet satisfait les clubs ? Eh bien je dirais que c'est l'essentiel et je suis conforté dans

ce choix par le fait qu'un certain nombre de communes qui avaient fait des choix de palais des sports surdimensionné entre autres comme Metz ou le Stade de France, reviennent sur ces choix. Je précise d'ailleurs, par rapport au choix du lieu, que le même débat que celui que nous avons eu ce soir a eu lieu à Montbéliard et vous avez vu, on a bien privilégié le regroupement sur le site du Stade Bonal actuel.

Le débat de ce soir est un débat de qualité et je vous en remercie puisqu'en guère plus d'une heure on a fait le tour du problème et que tout a été dit, ce qui prouve d'ailleurs que si on veut être efficace on n'a pas besoin, si on se discipline un peu, de passer des heures sur un même sujet. Ce que les Bisontins vont retenir de ce débat, à mon avis, c'est deux choses : premièrement que nous avons le souci de leurs impôts, c'est quelque chose d'important, deuxièmement que nous voulons doter la ville d'un bel équipement sportif qui sera parfaitement adapté à leurs besoins. C'est ça, je pense, que les Bisontines et les Bisontins retiendront de ce projet qui, effectivement vous l'avez dit, est un projet FOUSSERET et de son équipe, équipe dans laquelle Eric ALAUZET a toute sa place bien entendu, vous le savez très bien et ça, je pense que quelque part ça vous ennuie un peu au fond.

M. Pascal BONNET : On ne peut pas être ennuyé de vous voir parfois d'accord quand même !

M. LE MAIRE : Je vous redonne la parole par amitié... Que vouliez-vous dire ?

M. Pascal BONNET : Ceci dit, on n'est pas toujours d'accord nous non plus, vous le direz sans doute mais... Je vais être rapide mais je n'ai vraiment pas compris votre conception des économies parce qu'en gros, c'est, au lieu de perdre plus qu'on aurait pu, on perd un peu moins. C'est ça ?

M. LE MAIRE : Je ne vous répondrai pas. La prochaine étape pour ce palais des sports sera l'examen ici de l'avant-projet sommaire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, 5 Conseillers s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.